

Image not found or type unknown



option un quart pleine propriété et trois quart usufruit

Par **vally136**, le **06/08/2009** à **01:31**

bonjour,
au décès de mon père, ma mère vient d'opter pour ce choix,
je voudrais savoir quelles sont les contraintes pour mes frères et moi (nous sommes 5 enfants) et savoir qui devra payer si des travaux sont nécessaires pour la maison principale, et pour le secondaire